



Coulon, le 5 mai 2025

Objet : Concours d'élevage départementaux

Madame, Monsieur,

La saison des concours approche à grand pas, et vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant ces concours.

Comment inscrire ses équidés aux concours ?

Le coût de l'engagement pour une épreuve de modèle et allures est de 12 € si l'engagement est effectué par carte bancaire au plus tard le dimanche soir minuit, environ 13 jours avant le concours. (Voir tableau des dates limites en dernière page de ce document).

Pour s'inscrire 3 possibilités : engagement en ligne paiement en ligne / engagement en ligne paiement par chèque (1€ de plus) / engagement par courrier paiement par chèque (4€)

- engagement en ligne, sur le site <https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-races-mulassieres-du-poitou>

- avec un paiement possible en ligne

- avec un paiement possible par chèque à envoyer au bureau de l'association à Coulon. (1€ de plus)

Attention votre engagement est annulé, si le chèque n'est pas arrivé au bureau dans les 72 heures. Pour payer par chèque, utiliser le code de réduction « CHEQUE » au moment du paiement.

- engagement par courrier avec une feuille d'engagement spécifique que vous pouvez nous demander (paiement par chèque.). Ces engagements sont à envoyer au bureau de l'association. Dans ce cas, l'engagement coûtera 4€ supplémentaire par engagement.

Au-delà des 13 jours, il sera possible de s'inscrire mais l'engagement coûtera 3€ de plus la première semaine, et 8€ de plus la deuxième semaine. Dans ce cas, nous ne pourrons pas garantir qu'il y ait une plaque correspondant à la section lors de la remise de prix.

Attention, pour chaque paiement, vous recevez immédiatement un mail de hello-asso pour confirmer votre paiement. Si vous ne recevez rien, c'est que le paiement n'est pas passé.

Le paiement en ligne sur hello-asso est-il payant pour l'acheteur ?

L'utilisation de Hello-asso est gratuit pour notre association, mais à chaque paiement, il est proposé aux acheteurs de contribuer au fonctionnement d'Hello-asso.

À quoi sert votre soutien à HelloAsso ?

En assurant le fonctionnement d'Hello-asso, il permet à plus de 200 000 associations d'avoir accès à une solution de paiement adaptée à leurs besoins, sans frais ni commission.

Il permet de salarier une équipe de plus de 100 personnes dans laquelle chacun accompagne les associations dans le développement de leurs activités.

Il rend possible l'amélioration des services d'accompagnement et des technologies d'Hello-asso.

Tout cela n'est possible que grâce à votre soutien.

Il est possible de ne pas payer de suppléments pour Hello-asso

Lors du paiement, dans le cadre « mon récapitulatif », la partie « Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso » n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez supprimer ou changer le montant cliquer sur « Modifier » puis cocher la case « Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso ».

Notre avis sur la question : Le site Hello-asso propose aux associations un mode de paiement en ligne gratuit, qui est très pratique autant pour l'association que pour ses adhérents. Il ne fonctionne qu'avec la participation de ceux qui l'utilisent, une contribution de 1€ par paiement (ou de temps en temps si vous l'utilisez beaucoup) qui pourraient correspondre au prix d'un timbre pour envoyer un chèque, nous semble un minimum de reconnaissance pour le service proposé.

Quels sont les équidés que je peux présenter au concours départemental ?

En modèle et allures, peuvent être présentés en concours départementaux les équidés inscrits au stud-book du Baudet du Poitou et du Trait poitevin femelles ou mâles entiers quel que soit leur âge et les Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Les hongres de 2 ans ne peuvent être présentés que sur les concours de Confolens, St Jean de Liversay, St Maurice la Clouère et Vergt et les hongres de 3 ans que sur le concours de Dampierre/Boutonne (départemental), à la condition qu'ils participent aussi à au moins une épreuve d'utilisation.

Est-il possible d'annuler un engagement ?

Si vous avez engagé un équidé, mais que vous ne pouvez pas le présenter. Il faut prévenir l'association. L'engagement ne sera pas remboursé, mais il est possible de le transférer sur un autre concours de la même saison de concours, et organisé également par notre association.

Est-il obligatoire de présenter un équidé sur un concours départemental pour le présenter au national ?

Pour les équidés du berceau de la race, la participation à un concours départemental est obligatoire pour être sélectionné pour les finales de modèle et allures qui ont lieu au national. Ce n'est pas le cas pour les équidés hors-berceau, ni pour les épreuves d'utilisation du national, ni pour les commissions d'approbation (étalons, inscription à titre initiale et confirmation des femelles)

Si je présente un équidé en concours, est-ce que je vais percevoir des primes ?

Depuis 2014, les éleveurs perçoivent des gratifications en nature (sous forme de lots ou de bons d'achat), et des encouragements versés sur le compte des engageurs l'année suivante (dotations par virement qui sont liées aux notes obtenues par l'équidé).

Pour 2025, la situation actuelle de notre filière ne nous permet pas de garantir aujourd'hui, s'il y aura des encouragements et comment ils seront versés. Vos représentants au sein du CA suivent de près l'évolution de la situation et font tout leur possible pour que ce soit de nouveau le cas en 2025.

Dans le cas, où il y aura bien des encouragements, les catégories concernées par les encouragements seront probablement les mêmes qu'en 2023 : mâles de 1 an, mâles 2 ans ; mâles de 3 ans ; mâles de 4 ans et plus, pouliches de 1 an ; pouliches de 2 ans ; pouliches de 3 ans ; poulinières suitées, poulinières non suitées, Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Voir conditions particulières ci-dessous.

Les hongres Baudet du Poitou et Trait poitevin de 2 ans et de 3 ans peuvent participer aux concours de modèle et allures mais ne percevront pas d'encouragements.

Dans le cas, où il y aura bien des encouragements, une dotation supplémentaire serait versée aux étalonniers qui présentent en concours un étalon ayant sailli au minimum 3 femelles en race pure, et qui signeront et respecteront la **charte des étalonniers**. Ils devront entre autre disposer d'un numéro SIRET.

Quelles sont les conditions pour percevoir les encouragements ? (Sous réserve des financements)

Ne percevront des encouragements que les équidés qui sont **inscrits au programme de sélection**.

Pour les pouliches de 3 ans, sont concernées, uniquement les pouliches qui ont été saillies par un Baudet du Poitou ou un Trait poitevin ou qui ont été présentés à au moins un concours d'utilisation

Pour les femelles suitées, sont concernées, uniquement les juments de 3 à 18 ans saillies dans l'année et l'année précédente par un Trait poitevin ou un Baudet du Poitou, et les ânesses saillies l'année précédente par un Baudet du Poitou. Les juments devront en outre être suitées d'un poulain inscrit au stud-book Trait poitevin ou d'un muleton inscrit au stud-book Mule poitevine. Les ânesses devront être suitées d'un ânon inscrit au stud-book du Baudet du Poitou

Pour les mâles de 5 ans et plus, sont concernés uniquement les étalons ayant sailli au moins une femelle, y compris les étalons du pool collectif (ANRMP, PNR du Marais Poitevin, Union Trait Pays de la Loire).

Pour les femelles non suitées, sont concernés uniquement les juments de 4 à 18 ans saillies l'année précédente et l'année en cours, qui étaient suitées l'année précédente, et les ânesses de 4 à 18 ans saillies l'année en cours et qui étaient suitées l'année précédente. Les juments et ânesses de 4 et 5 ans n'ont pas besoin d'être suitées l'année précédente.

Lors du concours national, les juments saillies par un Baudet du Poitou ne pourront percevoir des encouragements qu'aux conditions suivantes : Primipare de n'importe quel âge ou juments ayant déjà eu au moins 2 produits femelles immatriculées.

(Voir politique d'encouragement RMP 2025)

A quelle heure faut-il arriver ? Jusqu'à quelle heure faut-il rester ?

Les concours commencent à 9h30, le retrait des numéros et le contrôle des vaccinations s'effectueront de **8h30 à 9h00**. Il ne sera pas possible de retirer les numéros en dehors de ces horaires. Les ordres de passages des sections ne seront communiqués que le jour du concours.

Sur la plupart des concours, les remises des plaques ont lieu à la fin du concours. Pour la convivialité de la manifestation, par respect envers les autres éleveurs, et pour le public qui se déplace pour venir admirer l'ensemble des équidés présents au concours, nous vous invitons fortement à rester jusqu'à la fin du concours. Un repas est offert aux éleveurs ainsi qu'à leurs accompagnateurs à l'issue du concours (gratuit, mais réservation nécessaire au moment de l'inscription).

A noter, que le rappel fait partie du concours. Un animal qui n'est pas présent au rappel, **à l'initiative de l'éleveur**, ne validera pas son concours. Les notes ne seront pas saisies, donc il n'y aura pas de primes, et pas de sélection pour le national si c'est sur un local.

Depuis quelques années, des épreuves supplémentaires pour les équidés de 2 et 3 ans ont été rajoutées aux épreuves de modèles et allures. Pour vous permettre d'y participer en ne faisant qu'un seul engagement et un seul déplacement, le conseil d'administration a décidé de vous les proposer sur plusieurs concours : Confolens, St Jean de Liversay, St Maurice la Clouère, Vergt et Dampierre/Boutonne fête de l'âne. Par contre, pour ces concours, les épreuves pourront se dérouler sur la journée complète avec des sections de modèle et allures qui auront lieu le matin et d'autres l'après-midi, selon le nombre d'inscrits.

Vous trouverez ci-après la liste des concours avec la date et le lieu, ainsi que la date limite d'engagement.

Quelles sont les obligations sanitaires pour présenter ses équidés au concours ?

Les animaux présentés au concours devront être **à jour de leurs vaccinations contre la grippe**. Ceux qui ne le seront pas, seront exclus du concours. Attention, il ne suffit pas que votre animal ait été vacciné il y a moins d'un an, pour être considéré « à jour de vaccination ». Si vous avez un doute, vous pouvez nous envoyer une copie de vos vaccinations en même temps que votre inscription pour que nous procédions à une vérification.

La réglementation est la suivante :

Pour les équidés nés avant 2019

- Primovaccination : 2 injections effectuées dans un intervalle de 21 jours (minimum) à 92 jours (maximum), soit un intervalle compris entre 3 semaines et 3 mois entre les deux injections.
- Rappels : ils sont au minimum annuels (avec des **intervalles n'excédant pas 365 Jours**)

Pour les équidés nés à partir de 2019 (noms commençant par J, K, L, M, N et O), le protocole sera le suivant : 2 injections effectuées **dans un intervalle de 4 à 6 semaines**, puis une troisième injection entre 5 à 7 mois, puis rappels annuels. (La troisième injection doit avoir été réalisée au moins 5 mois après la première injection et moins de 6 mois après la deuxième injection)

. Dans leur première année de vaccination, l'équidé peut être présenté au concours si il a, au moins deux vaccins de fait, et que le deuxième date de moins de 6 mois.

Quelle est ma responsabilité ?

Les éleveurs et utilisateurs qui présentent des équidés s'engagent à disposer d'une assurance "responsabilité civile propriétaire d'équidé" ou à se porter garant pour les dommages ou dégâts qui seraient causés par les animaux aux personnes et au matériel

Comment dois-je m'habiller pour présenter mon équidé ?

La tenue de présentation pour les équidés de races mulassières du Poitou est la suivante : Pantalon noir, chemise ou chemisette bleu ciel, cravate noire, couvre-chef noir. Les juges demanderont aux éleveurs qui n'auront pas au minimum un pantalon noir, et une chemise (ou chemisette) bleue ciel d'aller se mettre en tenue ou de faire présenter son équidé par une personne en tenue. Il n'est pas obligatoire que les chemises aient le logo de l'association. Il sera également apprécié que la personne qui accompagne l'éleveur soit également en tenue.

Comment dois-je préparer mon équidé ?

Les équidés présentés au concours doivent être propres et avec les pieds entretenus (parés ou ferrés). Les Trait poitevins ne doivent pas être tressés ni à la crinière, ni à la queue. Les mules poitevines doivent être présentées avec la crinière tondue y compris le toupet, et la queue coupée à mi-canon, sans autre toilettage spécifique. Les mâles entiers devront être présentés avec une bride munie d'un mors ou avec un caveçon.

Est-il obligatoire d'acqueuter les poulains ?

Il est obligatoire d'acqueuter les poulains. Les juges seront particulièrement vigilants au respect de cette consigne. Il est décidé que le poulain doit être acqueuté obligatoirement pour rentrer sur le ring. Si pour une raison de sécurité, il faut le désaqueuter, la note des allures sera divisée par 2. Si la jument ne peut pas être acqueuté sur avis vétérinaire (avec présentation d'un certificat sanitaire), elle peut entrer sur le ring sans être acqueuté, mais les points des allures seront divisés par 2 également

Faudra-t-il présenter mon Baudet du Poitou au trot ?

La **présentation au trot** de vos équidés sera **obligatoire** pour les Traits poitevins, les Mules poitevines et **pour les mâles Baudet du Poitou** à partir de 2 ans. (En cas de non réalisation, l'équidé concerné sera pénalisé par une note de trot de 0/10, comptant pour 5 % dans la note totale).

Épreuves d'utilisation pour les 2 ans au concours de Vergt, Confolens, St Jean de Liversay et St Maurice la Clouère.

Les équidés de 2 ans peuvent être présentés sur trois épreuves d'utilisation uniquement à pied : éducation, parcours en main (travail en main) et parcours aux longues rênes (travail à pied). Tous les éleveurs peuvent ainsi présenter leurs poulains, anons, muletons même s'ils ne sont pas meneurs ou cavaliers confirmés. L'association a prévu d'organiser ces épreuves de 2 ans de manière officielle lors du concours de Confolens, de St Jean de Liversay, Vergt et de St Maurice la Clouère. Les règlements des épreuves sont disponible sur demande auprès de l'association.

A partir de 2023, il a été décidé d'organiser l'épreuve de travail à pied uniquement lors du concours national. A savoir que cette épreuve à pied est également ouverte aux équidés de 3 ans.

Épreuves d'utilisation pour les équidés de 3 et 4 ans, et ânes de 3 ans et plus au concours de Dampierre (26 et 27 juillet)

Comme depuis plusieurs années, nous organiserons des épreuves d'utilisations pour les jeunes équidés de 3 et 4 ans lors du concours départemental de Dampierre/Boutonne. 4 types d'épreuves sont proposées : bât, traction, attelage, et monté. Il est possible de présenter un équidé sur une seule épreuve ou sur plusieurs.

Ce concours aura lieu dans le cadre de la fête de l'âne et sera composé d'un modèle et allures départemental, d'un concours d'utilisation pour les 3 et 4 ans, et d'un concours d'utilisation ânes (3 ans et +).

Epreuves montés chevaux à Romagne le 2 août

Comme depuis plusieurs années, nous organiserons une épreuve monté lors du concours de Romagne pour les chevaux et les mules. Nous enverrons plus de détails à ce sujet ultérieurement.

Concours de modèle et allures spéciale Mule poitevine lors des Assises du Mulet

Le dimanche 19 octobre à Luçon (85), dans le cadre des Assises du Mulet, nous vous proposons exceptionnellement un concours de modèle et allures spécial Mule poitevine avec deux possibilités :

- Présentation d'un triptyque : Baudet du Poitou, Trait poitevin et Mule poitevine (pas obligatoirement apparentés, ni du même élevage). Le meilleur triptyque sera récompensé.
- Concours de mule poitevine adulte : mules et mulets de 4 ans et +

Je prévois de présenter cette année un mâle Trait poitevin à l'approbation ou un baudet livre B pour la production mulassière, quelles sont les démarches nécessaires ?

Nous rappelons aux éleveurs de Traits poitevins et de Baudet du Poitou Livre B qui souhaitent présenter un mâle à l'approbation lors du concours national, qu'il est **urgent de procéder au contrôle de filiation, s'il n'a pas été fait au moment de la naissance (obligatoire depuis 2022 pour les chevaux de Trait poitevin)**. Sans le résultat du contrôle le jour du national, leur équidé ne pourra pas être présenté. Les inscriptions à l'approbation seront à faire début août. Un courrier d'inscription vous sera envoyé courant juillet. Il n'est pas obligatoire d'avoir participé à un concours de modèle et allures départemental pour s'inscrire à l'approbation au mois d'août. Nous vous le conseillons cependant pour entrainer votre équidé, et pour avoir un premier avis concernant son modèle et ses allures. La note obtenue sur un concours départemental ne préjuge pas du résultat de l'approbation au mois d'août.

Je n'ai pas encore fait mes inscriptions au programme de sélection, est-ce que c'est trop tard ?

Il n'est pas trop tard pour faire les inscriptions au programme de sélection, mais **une majoration de retard** est à payer à partir du 1 mai (1€ de pénalité pour les inscriptions expédiées après le 30 avril, 2€ de pénalités pour les inscriptions expédiées après le 31 mai, ...).

Est-ce que je peux présenter mes équidés de races mulassières du Poitou sur d'autres concours que ceux organisés par l'association nationale ?

Pour les modèles et allures, c'est possible à la condition que l'organisateur demande l'autorisation à notre association, et qu'au moins un juge officiel du livre généalogique des races mulassières du Poitou soit présent. Il pourra être demandé à l'organisateur de prendre en charge les frais de déplacement du juge. Les engagements seront aussi à faire sur hello-asso.

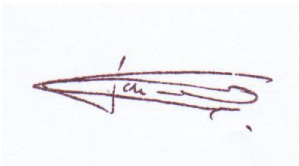
Je n'ai pas d'équidé à présenter, mais je suis disponible pour aider, que puis-je faire ?

Nous sommes à la recherche de bénévole pour tenir le stand de l'association, servir et/ou être responsable des buvettes, aider au montage et au rangement en fin de concours. Si vous êtes disponibles, merci de vous faire connaître.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à l'occasion des différents concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations,

Le Président de l'Association Nationale des
Races Mulassières du Poitou
Thierry FAIVRE

Le Président du livre généalogique des
Races Mulassières du Poitou
Emmanuel LEGAY



Concours organisés par l'Association nationale des races mulassières du Poitou . (MA : Modèle et allures)

Lieu (Département)	Type d'épreuves	Date du concours (heures d'ouverture)	Date limite d'inscription (tarif sans majoration)
Vergt (24)	MA + Utilisation 2 ans travail + Utilisation 3/4 ans travail	Dimanche 18 mai (9h30)	Dimanche 11 mai
Confolens (16)	MA + Utilisation 2 ans travail	Samedi 7 juin (9h30)	Dimanche 25 mai
Melle (79)	MA	Samedi 14 juin (9h30)	Dimanche 1 juin
Bressuire (79)	MA	Dimanche 15 juin (9h30)	Dimanche 1 juin
Fontaines (85)	MA	Samedi 21 juin (9h30)	Lundi 9 juin
St Jean de Liversay (17)	MA + Utilisation 2 ans travail	Samedi 28 juin (9h30)	Dimanche 15 juin
St Maurice la Clouère (86)	MA + Utilisation 2 ans travail	Dimanche 29 juin (9h30)	Dimanche 15 juin
Dampierre/Boutonne (17)	MA + Utilisation 3/4 ans travail+ ânes	Samedi 26 et Dimanche 27 juillet (MA 14h)	Lundi 14 juillet
Romagne (86)	MA + monté	Samedi 3 août (9h30)	Dimanche 20 juillet
National Dampierre/Boutonne (17)	MA + utilisation + TTS 1 an + pointage 2 et 4 ans	Samedi 22 au 24 août (9h30)	Dimanche 10 août
Luçon (85)	MA Mule poitevine	Dimanche 19 octobre	Dimanche 5 octobre